

Aménagement entre Cossé-le-Vivien et Renazé

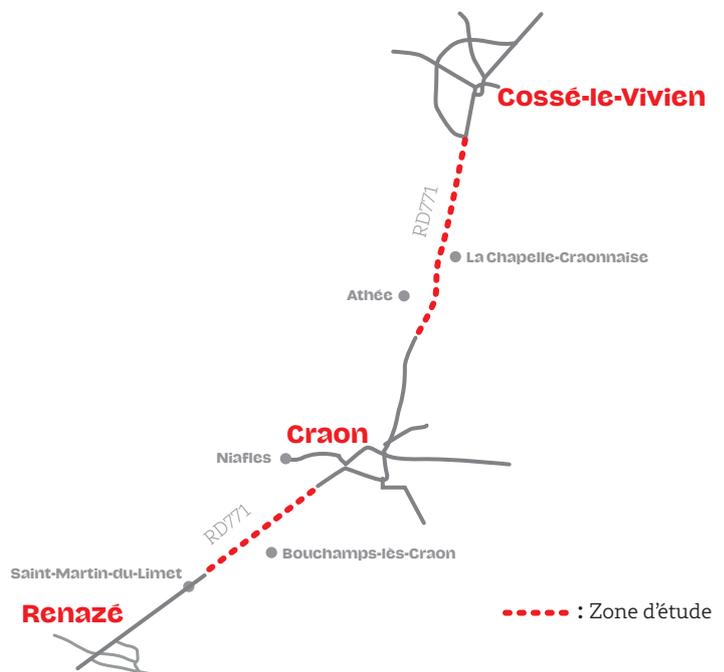
Le projet

Les objectifs

Renforcer et favoriser la liaison stratégique vers la façade atlantique pour offrir un temps de déplacement fiable et un parcours sécurisé en :

- Améliorant la gestion des carrefours dangereux
- Améliorant les capacités de dépassement
- Réduisant les conflits entre les différents usagers
- Augmentant la prise en compte des différents modes de déplacement

Promouvoir les échanges économiques entre le département de la Mayenne et Nantes/Saint-Nazaire en poursuivant les aménagements déjà réalisés sur cet axe dans les départements voisins de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique.



La première phase de concertation

Les premiers ateliers

- **3 ateliers** sur les enjeux agricoles, socio-économiques et le cadre de vie se sont déroulés les 30 novembre et 1^{er} décembre 2022
- Chaque atelier a réuni **entre 19 et 34 personnes pour un travail d'échanges et de partage** en groupes autour de plans thématiques.



La réunion avec les institutions

La réunion avec les institutions s'est déroulée le 17 janvier 2023 en présence de l'Office français de la Biodiversité, la Chambre de Commerce et d'Industrie 53 et le Syndicat de bassin de l'Oudon.

La première réunion publique

Une première réunion publique a été organisée le 9 février 2023 à Craon afin de partager à plus grande échelle **l'état initial, les enjeux du territoire ainsi que la synthèse des échanges** qui ont eu lieu lors des ateliers de concertation. Elle a réuni une centaine de personnes.



Les thèmes abordés lors de cette première phase

Sécurité

- Problématique de carrefours dangereux à sécuriser.
- Nécessité d'avoir un aménagement sécuritaire répondant à toutes les mobilités

Environnement

- Contexte climatique et énergétique d'aujourd'hui
- Présence d'espèces locales flore/faune et zones humides à préserver
- Préservation des arbres existants et replantation de haies
- Préservation du bocage face à la consommation de terres agricoles et le respect du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à 2050
- Prescriptions archéologiques

Cadre de vie

- Préservation du cadre de vie des riverains (prise en compte des impacts de déblais/remblais sur le paysage, des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique)

Economie

- Préservation des terres agricoles et réorganisation des parcelles en cas d'effet de coupure
- Aménagement vecteur d'un dynamisme économique pour les territoires traversés

Mobilité

- Etude des mobilités douces et possibilité de plateformes de covoiturage
- Évolution des modes de déplacement

La parole des élus

- Le Département entend les préoccupations et les demandes des riverains ;
- Les études vont se poursuivre avec de nouvelles phases de concertation pour que chacun s'exprime : ateliers et réunion publique.

Les temps forts à venir

La suite de l'étude.....

Afin de poursuivre la démarche de concertation et de définir les partis d'aménagement dont découleront les variantes de tracés, le Conseil départemental organise plusieurs rencontres :

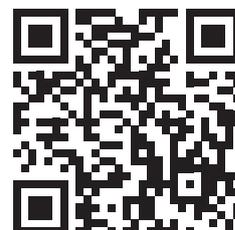
- Des **ateliers** en octobre 2023.
- Une **réunion du comité de pilotage** début 2024 pour restituer les échanges des ateliers et valider les variantes à étudier et à comparer entre elles.
- Une **réunion publique** au 1^{er} trimestre 2024 pour présenter le travail de comparaison multicritères des variantes issues des ateliers d'octobre et validées en comité de pilotage.
- Un **dossier de concertation et un registre** mis à disposition pendant 1 mois suite à la réunion publique pour recueillir l'avis des usagers.

Les ateliers sur les variantes.....

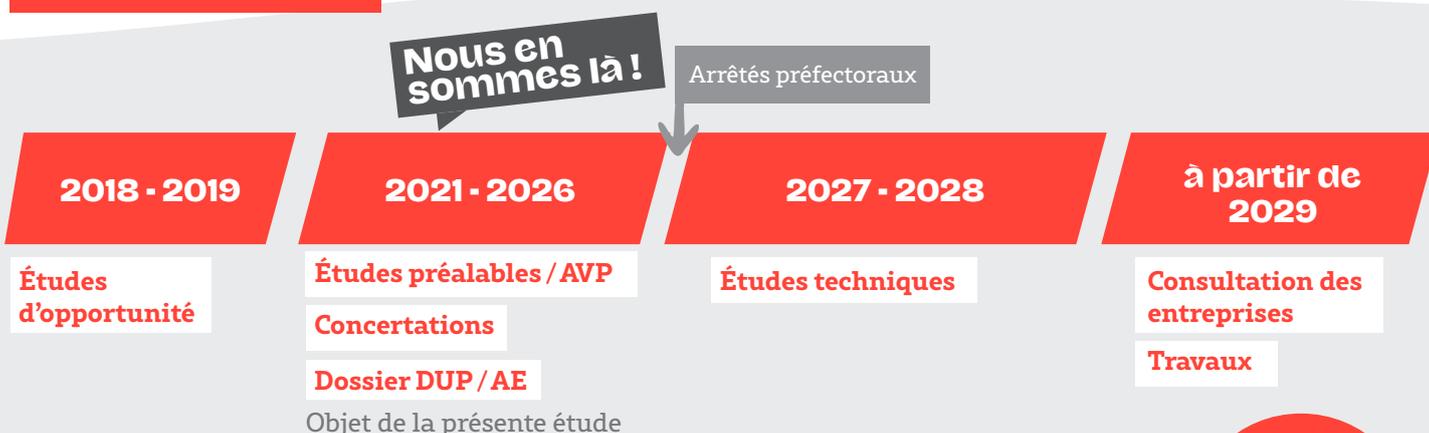
→ **4 dates d'ateliers** sont proposées pour venir échanger sur les variantes de tracés possibles :

- Pour le secteur nord
 - Mardi 3 octobre 2023 : 20h00 à Athée (salle de l'Oudon)
 - Mercredi 4 octobre 2023 : 18h30 à La Chapelle-Craonnaise (salle Benjamin Anger)
- Pour le secteur sud
 - Mercredi 18 octobre 2023 : 18h30 à Saint-Martin-du-Limet (salle communale)
 - Jeudi 19 octobre 2023 : 20h00 à Niaffles (salle communale)

Inscription jusqu'au **vendredi 22 septembre 2023**
pour le secteur nord
et jusqu'au **vendredi 6 octobre 2023**
pour le secteur sud
sur may-dialogue.lamayenne.fr et en mairie



Le calendrier



AVP : Avant Projet
DUP : Déclaration d'utilité publique
AE : Autorisation environnementale